

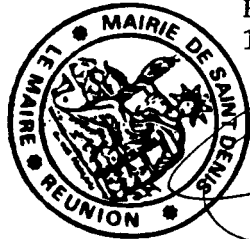
RAPPORT N° 93/5-10  
au Conseil Municipal

OBJET

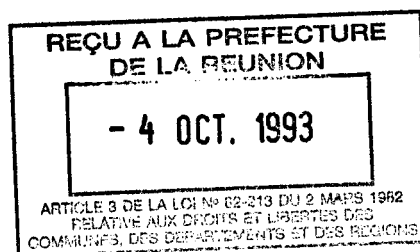
ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES.

Le Receveur Municipal m'a communiqué la liste des produits irrécouvrables des exercices 89, 90, 91 (confer tableaux en annexe).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer sur leur admission en non-valeur.



P/LE MAIRE  
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE



DELIBERATION N° 93/5-10  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 Septembre 1993

OBJET

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 93/ 5-10 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Ecoles, Sports, Environnement, Transport/Circulation, Travaux/Appels d'Offres, Urbanisme, Economie, Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE

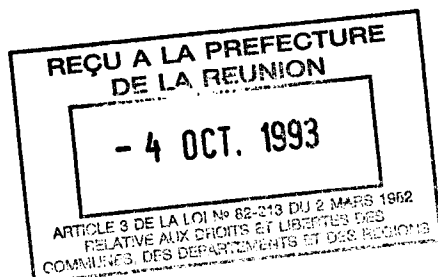
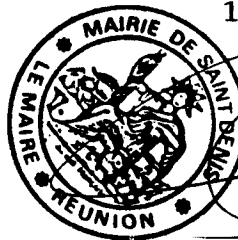
Autorise l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables (confer tableaux en annexe).

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le

1 OCT. 1993

P/LE MAIRE

1ère Adjte Gabrielle FONTAINE



ANNEXE A LA DELIBERATION N°93/5-~~10~~  
du Conseil Municipal  
en séance du 25 septembre 1993  
**ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

N° D'ORDRE DE RECETTES	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
190/90	MASSENA Jean Claude Salaire perçu à tort en Janvier 1990	1 106,91
726/90	TORPOS Paul Erland Salaire perçu à tort en janvier 1990	3 868,03
938/90	BOURHIS Jacqueline Salaire perçu à tort en Mai 1990	8 157,32
1190/90	TAFÀ Jean Philippe Salaire perçu à tort en Avril et Mai 1990	2 870,39
1199/90	BETIER Marie Lolita Salaire perçu à tort en Juin 1990	778,25
1512/90	PIERRE Jean Philippe Salaire perçu à tort en Juillet 1990	1 808,59
1515/90	PAYET Béatrice Salaire perçu à tort en Juillet 1990	839,68
1519/90	GRONDIN Christophe Salaire perçu à tort en Juin et Juillet 1990	2 135,10
2193/90	CHEVALIER Olympe Véronique Salaire perçu à tort du 17 au 30/09/90	1 106,90
2828/90	CAYAMBO Jean Richard Indemnité perçue à tort du 6/07/au 21/09/90	4 632,63
2898/90	FOLIO Yvonne Marie Lise Salaire perçu à tort de Août à Novembre 1990	4 663,59

N° D'ORDRE DE RECETTES	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
1570/89	FONTAINE Lucette Location de Bâtiment pour 1990	4 920,00
3079/90	SENSEE Eliote Location Gymnase 2 Canons : 28/12/90	3 000,00
3085/90	A C T E Location Gymnase 2 Canons : 14/08/90	2 000,00
2043/90	ARMOUDOM Richemond Eaux Grasses : Août 1990	350,00
2664/90	ARMOUDOM Richemond Eaux Grasses : Octobre 1990	700,00
2725/90	ARMOUDOM Richemond Eaux Grasses : Nov. et Déc. 1990	1 400,00
2292/90	ZANEGUY Richard Ramassage Scolaire du 10/09au 22/12/90	447,00
1920/89	Sté Réunionnaise de Restauration (SARL l'Oiseau du Paradis) Recette Domaine Public	3 795,00
1920/89	M. SULLIMAN Youssouf Domaine Public	1 000,00
1800/90	C.G.A. (Payet Vincent) Location container 17/10 au 31/12/89	100,00
1801/90	C.G.A. (Payet Vincent) Location container : Année 1990	480,00
1805/90	DE FRANCE Raymond Location container : Année 1990	480,00
1809/90	DEPOT (M. Miguel) Location container : Année 1990	480,00
1995/90	SANDWICH CLUB Location container : Année 1990	480,00

N° D'ORDRE DE RECETTES	REDEVABLE / OBJET	MONTANT
528/90	PUBLINORD Taxe emplacement publicitaire 87	5 103,00
532/90	GOULAMALY Mohamade Taxe emplacement publicitaire 88	131,00
1047/90	H.B. Service SARL Taxe emplacement publicitaire 89	1 993,92
508/90	Entreprise EST CONSTRUCTION Occupation trottoir 6/10 au 5/12/90	2 720,00
1252/90	Entreprise EST CONSTRUCTION Occupation trottoir 6/2/89 au 5/2/90	2 720,00
1256/90	Entreprise EST CONSTRUCTION Occupation trottoir 6/12/90 au 5/4/90	2 720,00
1861/89	Entreprise EST CONSTRUCTION Occupation trottoir 6/6/89 au 5/8/89	1 360,00
2275/90	Sté J. Berger Avoir sur facture n°3677/23du 11/5/90	6 750,00
2211/90	SEPEROUMA Remboursement dossier Appel d'Offres	400,00
2240/90	NORD CONCONSSAGE SNCT Remboursement dossier Appel d'Offres	250,00
2245/90	NORD CONCONSSAGE SNCT Remboursement dossier Appel d'Offres	460,00
3372/90	ELIPSE CREATION S.A Remboursement dossier Appel d'Offres	100,00
4493/91	Cie de la Réunion CDR Remboursement dossier Appel d'Offres	800,00
4498/91	GIE GEMBATIR Remboursement dossier Appel d'Offres	800,00
6030/90	Mme KIRCHOFFER Armelle Produit Centre Funéraire	670,00
556/90	HOARAU Roland Recette Petit Marché Nov.89	300,00
557/90	BILO Roger Recette Petit Marché Nov.89	300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>79 177,31</b>